



UN TOIT POUR TOUS

PROJET DE RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 mai 2026

Résolution 1 :

Rapport d'activité et rapport moral

L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 28 mai 2026 approuve les rapports d'activité et rapport moral 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Résolution 2 :

Approbation des comptes 2025

L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 28 mai 2026, après lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été arrêtés par son Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 27 avril 2026, faisant apparaître un résultat net positif de 62 705 euros.

Résolution 3 :

Affectation du résultat 2025

Compte tenu de l'apport en mécénat à hauteur de 8 000 €, destinés par convention à l'augmentation du capital de la coopérative Un toit pour tous – Développement, il est proposé à l'assemblée générale d'affecter 8 000 € à la réserve UTPT-D au bilan.

Il est également proposé :

- De créer au passif une réserve « Logements privés » pour la faire correspondre aux valeurs des logements reçus en dons et legs par l'association Un Toit Pour Tous. Et d'alimenter cette réserve en affectant 50 K€ issus du résultat 2025 générés par le don de logement enregistré en 2025.

- De porter la réserve « SCI Le Stratège » au passif de 323 100 € à 440 000 € en cohérence avec les 116 900 € de participation complémentaire prise dans la SCI le Stratège par l'association Un Toit Pour Tous courant 2025 afin de doter la SCI des fonds propres nécessaires pour compléter le financement (par emprunt de la SCI) du projet d'agrandissement et de réhabilitation de nos locaux. Ces 116 900 € étant constitués par l'addition du solde du résultat 2025 pour 4 705 € et d'un transfert depuis le compte de report à nouveau pour 112 195 € ».



Résolution 4 :

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 28 mai 2026, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées conclues avec des sociétés ayant avec Un Toit Pour Tous des administrateurs communs, approuve lesdites conventions.

Résolution 5 :

Quitus au CA et au Bureau

L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 28 mai 2026 donne quitus au Conseil d'Administration et au Bureau pour leur gestion de l'exercice 2025.

Résolution 6 :

Renouvellement du conseil d'administration

L'article 10 des statuts de l'association stipule que "L'association est administrée par un CA composé de 20 à 35 membres dont 10 à 20 appartiennent au collège des associations. Ses membres sont élus pour une durée de 3 ans et rééligibles.

Membres du Conseil d'Administration en fonction

Depuis l'Assemblée Générale du 12 juin 2025 :

Collège des personnes morales :

- CLCV (Mahfoud Yamouni)
- CSF (Annie Giroud)
- Diaconat Protestant (Francie Megevant)
- Le groupement des possibles (Marc Veillet)
- Le fournil (André Prévert)
- UNAFAM,
- Point D'Eau (Benjamin Loire ou Thérèse Perrin en suppléance)
- Le Habert – Hébergement Saint Paul (Yves Doin)
- OHL (René Ballain)
- Territoires (Marc Bartoli, Françoise Maheu en suppléance),

Collège des personnes physiques :

- Philippe Bernadat
- Jean-Luc Chicco
- Paul Coste
- Michelle Daran
- Michel Delafosse
- Bernard Duru
- Jean-François Lapiere
- Denis Laquaz
- Cécile Legendre
- Francie Megevand



- Benoit Mollaret
- Elisabeth Paccard
- Philippe Tournier
- Jean-Claude Vial
- Sylvie Zapata-Brel.

2 membres du CA ont présenté leur démission : Elisabeth Paccard et Philippe Tournier.

Le mandat du Fournil, personne morale, a pris fin de manière anticipée suite à la dissolution de cette association.

Le mandat de l'UNAFAM n'est pas renouvelé du fait de sa non-participation aux réunions du Conseil d'administration depuis plusieurs années.

7 membres du CA doivent renouveler leur mandat :

Collège des personnes morale : 5 mandats à terme en 2026 sont à renouveler :

- Diaconat Protestant (représenté par Francie MEGEVAND),
- Groupement des Possibles (représenté par Marc VEILLET),
- Le HABERT-Hébergement Saint Paul (représenté par Yves DOIN),
- Point d'Eau (représenté par Benjamin LOIRE / Thérèse PERRIN)

Collège des personnes physiques :

2 mandats à terme en 2026 sont à renouveler :

- Bernard DURU
- Jean-Claude VIAL

Nouvelle candidature adressée à la Présidente :

- Isabelle RUEFF

Résolution 6 : L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 28 mai 2026 procède au renouvellement des mandats des personnes physiques et des personnes morales dont les mandats sont arrivés à terme en 2026, candidates à leur renouvellement, et à l'élection pour un mandat de trois ans d'Isabelle RUEFF.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission d'Elisabeth Paccard et de Philippe Tournier, de la fin anticipée du mandat du Fournil, et du non-renouvellement du mandat de l'UNAFAM.

Résolution 7

Montant de l'adhésion

Montant des cotisations pour les personnes physiques :

- Imposable : 30 €
- Non imposable : 5 €
- Moins de 25 ans : 1 €



Montant des cotisations pour les associations :

- Budget supérieur à 50 K€ : 50 €
- Budget inférieur à 50 K€ : 10 €

L'assemblée générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 28 mai 2026 reconduit le montant des adhésions pour l'année 2026.